

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 658

Rubrik: Communication

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Manifs à Genève: on désarme la police

RÈGLEMENT

modifiant le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques
(K 1 13)

Du 6 octobre 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

Arrête:

Article unique

Le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques, du 17 juin 1955, est modifié comme suit:

Considérant (nouvelle teneur)

vu l'article 125 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847 et les articles 37 et 38 de la loi pénale genevoise, du 20 septembre 1941;

Art. 31 A (nouveau)

Au cours de manifestations pouvant nécessiter l'intervention de la force publique, il est interdit de porter ou d'utiliser des armes et engins destinés à l'attaque ou à la défense, des outils, projectiles solides ou contenant des liquides ou du gaz, ainsi que tous autres objets tranchants, piquants, contondants ou aveuglants dont on peut se servir pour tuer, blesser, frapper, salir, menacer ou intimider.

Manifestations

Feuille d'avis
officielle
genevoise
du 13 octobre 1982

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat: Dominique HAENNI.

quoi, l'assurance-chômage (M. Rothen), la diététique (A. Laurent-Noverraz), les «positions corporelles» (D^r Ph. Mercier), etc.

Cette «nouveau» aurait l'avantage de garantir l'anonymat, tant du répondant que du consultant, lequel doit tout de même donner son numéro de téléphone pour être rappelé.

Au-delà de cette pseudo-discrétion, ce type d'émission pose diverses questions:

— la radio est-elle faite pour les auditeurs ou pour ceux qui ont le coup de fil facile?

— qu'en est-il de la responsabilité de celui (ou celle) qui donne des renseignements juridiques, sociaux ou psychologiques par téléphone et sans suite écrite?

— existe-t-il quelque nécessité de doubler les permanences juridiques et autres bureaux de consultations gratuites dont l'existence a déjà largement fait ses preuves et qui assurent un contact personnel?

— si la radio propose ses «conseils personnalisés» hors antenne, la concession perd-elle une de ses raisons d'être?

On ne voit qu'un seul gagnant, finalement, dans cette affaire, les PTT, à la fois tenants du monopole technique du téléphone et de la radiodiffusion. Un joli coup à leur actif et un manque à gagner supplémentaire au programme RSR. Voilà qui ne va pas arranger les affaires de son directeur, installé dans un fauteuil devenu dangereusement éjectable.

COMMUNICATION

La radio hors antenne

Il y a une douzaine d'années que les radios se sentent investies d'une mission de service. A l'instar d'Inter-Service routes, emploi, etc., la Radio suisse romande s'y est mise à son tour... en supprimant «A votre service» de Catherine Michel et en semant de bons conseils et autres renseignements

«utiles» la «Puce à l'oreille», puis en regroupant ces messages en début de matinée dans «Sur demande», avec des flashes dans le courant de l'après-midi.

Cette formule modifiée vient d'être abandonnée à son tour. Elle fait place désormais à un «service» téléphonique hors antenne sur le sujet du jour, annoncé dans le «journal» du matin. Conseils tous azimuts: cela va des soins aux animaux domestiques (merci D^r Debrot) aux trucs ménagers (M. Oneyser), en passant par tout et n'importe

INITIATIVES VAUDOISES

Démocratie autoroutière

La discussion est ouverte sur deux initiatives vaudoises qui, dans les limites étroites du droit cantonal, remettent en cause deux tronçons routiers, l'un, d'importance nationale: la N1, entre Yverdon et Morat; l'autre, d'importance régionale, la Perraudettaz, c'est-à-dire la sortie/accès est, à la